

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 1^{er} DECEMBRE 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 1^{er} décembre 2010 à 20 heures 30, en Mairie d'Amfreville-les-Champs, sous la présidence de Monsieur Alain Lebouc, Maire.

Présents : Messieurs Alain Lebouc, Paul Guérillon, Francis De Brandt, Thierry Beaudou, Jean Fauvel, Laurent Guérillon, Maurice Levillain et Guillaume Lobet.

Absents excusés :

Absent non excusé : M. Hubert Paillette

M. Guillaume Lobet est désigné secrétaire de séance.

Adoption des comptes rendus des réunions du 24 septembre et du 19 novembre 2010.

Rapport des commissions

<u>Commission</u>	<u>Délégué</u>	<u>Remarques</u>
ComCom	Alain Lebouc	Extension des zones d'activités de Doudeville et St Laurent Caux
SIVOSS (Collège)	Maurice Levillain	Présentation du document de travail réunion du 30 novembre 2010
ADMR	Alain Lebouc	Assemblée générale du 20 octobre 2010
SMBV (Bassins Versants)	Alain Lebouc	Diffusion de la plaquette d'information sur le rôle du syndicat
AACD	Maurice Levillain Alain Lebouc	Bilan des animations de l'été : 2 enfants différents pour un total de 31 journées enfants de présence, 1 jeune ado a participé aux activités jeunesse. (Jean-Pascal Huguerre remplace Olivier Thillais à la présidence de l'AACD)
SIAEPA / SPANC (Eau ; Assainissement)	Francis De Brandt Alain Lebouc	SIAEPA : M. le maire a sollicité une étude pour le renforcement et le déplacement d'une canalisation d'eau potable du domaine privé en domaine. A l'unanimité, une délibération de principe en faveur des travaux a été décidée lord du comité syndical du 6 juillet. SPANC : Coût du diagnostic annuel : 40,00€ HT Coût d'entretien des installations à réhabiliter : 1,326 € HT/m3, (entretien et vidange à la charge du Syndicat)

Validation de la modification du Compte Rendu du 24 septembre 2010

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de valider la modification du CR du 24 septembre. Cette modification concerne la durée d'amortissement de la carte communale qui se fera sur 10 ans au lieu des 5 ans comme convenu lors de la réunion du 24 septembre.

Décision Modificative

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une décision modificative de virements de crédits d'un montant de 2400,00€ a été effectuée du chapitre D 020 au chapitre D 0035 pour les frais d'études liés aux documents d'urbanisme.

Délibérations

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de prendre les délibérations suivantes :

Validation du Schéma de Gestion des Eaux Pluviales :

Monsieur le Maire présente le Schéma de Gestion des Eaux Pluviales aux membres du Conseil Municipal et donne lecture :

- du registre d'enquête publique (enquête publique du 20 septembre au 19 octobre 2010) comportant les observations du public,
- du procès verbal de l'observation portée sur le registre de l'enquête publique du commissaire enquêteur,
- de la réponse écrite apportée à cette observation,
- et du rapport final du commissaire enquêteur donnant un avis favorable à la validation du schéma de gestion des eaux pluviales d'Amfreville Les Champs.

Après échange, le Conseil Municipal délibère la validation du schéma de gestion des eaux pluviales par 7 voix pour et 1 abstention

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 1^{er} DECEMBRE 2010

Comptabilité - Amortissement Achat du Tracteur :

Monsieur le Maire propose que le coût de l'achat du tracteur soit amorti sur 15 ans. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'amortir ce montant à compter de l'année 2011 sur une durée de 15 ans.

Extension du réseau électrique :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un devis d'extension du réseau électrique, route de Berville. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce devis. Cette extension devra être remboursée par le pétitionnaire.

Etude Assainissement Non Collectif (ANC) de la Salle communale :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de réhabiliter l'installation de l'Assainissement Non Collectif de la salle communale et sollicite pour cette réalisation l'avancement du coût de l'étude estimé à 375.00 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'avancer le coût de l'étude.

Proposition vente de terrain "centre bourg" RD 27

Monsieur le Maire confirme aux membres du Conseil Municipal la proposition de M. René Vauquelin de vendre à la commune environ 300/400 m² de la parcelle A327, route de Berville (au niveau des conteneurs) au prix de 10.00€ le m².

La commune ne disposant pas de foncier non bâti, ce terrain pourrait dans les années à venir être aménagé par exemple en aire de stockage de matériaux pour l'entretien de la voirie communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 5 voix pour, 1 contre et 1 abstention, d'acquérir ce terrain, de prendre en charge tous les frais résultant de cette transaction, d'autoriser M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer au nom de la commune tous documents relatifs à cette proposition.

Contrats de travail :

Mme Ducastel : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les horaires d'ouverture de la permanence de la mairie vont être modifiés à partir du 1^{er} janvier 2010.

La mairie sera ouverte au public le lundi de 14h30 à 15h30 et le jeudi de 17h00 à 19h30.

Pour répondre à ces nouveaux horaires d'ouverture M. le Maire demande au Conseil Municipal de modifier le contrat de travail de Mme Ducastel : son temps de travail hebdomadaire passerait de 12h00 à 13h00 à compter du 1^{er} décembre 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la modification du contrat de travail de Mme Ducastel.

Mme Beurion : Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal le renouvellement du contrat de travail de Mme Beurion pour une durée de 6 mois. Le Conseil Municipal y est favorable.

Demande de subvention exceptionnelle :

M. le maire présente la demande de subvention exceptionnelle sollicitée par la directrice de l'école Raymond Mensire pour le projet éducatif des élèves de grande section de maternelle (classe de découverte du 14 au 16 mars 2011).

Compte tenu de la participation de 90.00€ demandée aux familles, le conseil municipal, sur proposition de M. le maire, décide à l'unanimité de verser une subvention exceptionnelle de 30,00 € par élève sur présentation d'un justificatif.

Chemins ruraux PDESI (Plan Département des Espaces, Sites et Itinéraires relatif aux sports de nature)

M. le maire propose d'annuler et de remplacer la délibération du 19 février 2010 concernant l'inscription des Chemins Ruraux au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatif aux sports de nature

(PDESI) dans le cadre de la révision du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) :

Vu l'acte de rétrocession des chemins appartenant antérieurement à l'association foncière de remembrement de Doudeville au profit de la commune d'Amfreville-les-Champs du 07/04/2007, Vu la cession des biens de cette association foncière à la commune d'Amfreville-les-Champs conformément à la réglementation en vigueur, Vu les articles R.123-16 et L123-8 du Code Rural,

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 1^{er} DECEMBRE 2010

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de requalifier DEUX chemins d'exploitation en chemins ruraux :

1. le chemin d'exploitation cadastré section ZD n°4 d'une superficie de 22,48 ares au lieu dit "la Mare des Saules" est qualifié "chemin rural de la Mare des Saules".
2. le chemin d'exploitation cadastré section ZC n°10 d'une superficie de 24,85 ares au lieu dit "le Champtier du Moulin à Vent" est qualifié "chemin rural du Champtier du Moulin à Vent".

La numérotation de ces chemins ruraux sera examinée avec les services compétents.

Cette nouvelle qualification permet ainsi l'inscription de ces deux nouveaux chemins ruraux au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI).

M. le maire rappelle au Conseil Municipal que l'inscription des chemins ruraux au PDESI répond à 2 objectifs à savoir :

protection juridique : la conservation des chemins ruraux dans le domaine privé de la commune, devenant une preuve de propriété, prescription trentenaire.
valorisation touristique (aide financière, subvention du Conseil Général via la Communauté de Communes pour l'entretien des chemins de randonnées).

De ce fait :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les articles 56 et 57 de la loi n°83 663 du 22 juillet 1983 et la circulaire du 30 août 1988 relative aux Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR),

Vu l'article L311-3 de la loi de simplification du droit n°2004-1343 du 9 décembre 2004, relative notamment à l'inclusion du PDIPR au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI).

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

1. accepte l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), les chemins ruraux suivants, reportés sur la carte ci-annexée :

Noms ou N° du Chemin Rural	Section cadastrale	N° de parcelle
Mare des Saules (<i>Hameau de Yémanville entre la VC3 et la RD 55</i>)	ZD	4
Champtier du Moulin à Vent (<i>Hameau de Yémanville entre la VC3 et la RD 88</i>)	ZC	10
Impasse de la Mare (<i>entre CR 15 // VC 401 Hameau de Bosc-Mare</i>)	A	290
	A	300
	A	301
CR 14 (<i>entre "La Ruette" // RD 89 route de la Fosse au Loup</i>)	A	211
	A	261
	A	263
	A	196
	A	325

2. s'engage à ne pas aliéner la totalité ou partie des chemins ruraux concernés (en cas d'impérieuse nécessité, le Conseil Municipal proposera un itinéraire de substitution rétablissant la continuité du sentier),

3. s'engage également à proposer un itinéraire de substitution en cas de modification suite à des opérations foncières ou de remembrement,

4. s'engage à conserver leur caractère public,

5. prend acte que l'inscription des chemins ruraux au PDIPR vaut inscription au PDESI.

Questions diverses

Fosse de stockage de la salle communale:

Lors de la réunion du conseil municipal du 24 septembre 2010, lecture avait été faite des courriers reçus de la Préfecture précisant la réglementation en vigueur au sujet de la vidange de

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 1^{er} DECEMBRE 2010

la fosse de stockage de la salle communale et du courrier adressé en retour à Mr Francis De Brandt.

Pour répondre à la demande de la Préfecture, Monsieur le Maire a pris contact avec le SPANC de Doudeville. Il s'avère que la vidange de la fosse de stockage ne peut-être effectuée que par une entreprise habilitée à dépoter le contenu de cette fosse de 10 m³ dans une station d'épuration agréée à Dieppe ou à Rouen.

Le coût de cette vidange est de 540,00€ HT. Compte tenu du nombre de vidanges à effectuer par an à savoir 5 à 6 vidanges, et en attendant de connaître le coût et les délais pour la réhabilitation de l'assainissement non collectif de la salle communale (étude, devis, inscription au budget 2011, constitution de dossier de subvention, accord de subvention et réalisation des travaux) M. le Maire propose de ne plus accepter aucune nouvelle demande la location de la salle à partir du 1^{er} décembre 2010.

Toutes les réservations de location enregistrées avant cette date seront maintenues ainsi que les manifestations communales : Noël, Vœux, St Pierre et Paul, 11 Novembre, réunion des anciens, etc...

Proposition acceptée par le Conseil Municipal.

Suivi des travaux Bosc Mare:

M. le Maire informe le conseil municipal du suivi des travaux de réfection voirie et pluvial au hameau de Bosc-Mare. Reste à réaliser la signalisation au carrefour VC 401/ D89 ainsi que la création du fossé le long du chemin rural mitoyen avec la commune de Doudeville.

Contrat d'assurance de la commune :

M. le maire informe le conseil municipal que la prime d'assurance de la commune a été renégociée à la baisse sans modification des conditions de garantie.

Banque Alimentaire :

M. le maire rappelle que la Banque Alimentaire est ouverte, les conditions d'attribution sont liées au niveau de ressources du foyer.

Passage TELE NUMERIQUE 1^{er} février 2011 :

Avec le passage à la "télé tout numérique", les installations devront être adaptées avant le 1^{er} février 2011.

Les habitants de la commune sont invités à vérifier que leur installation est prête pour le numérique.

A cet effet une information sera diffusée sur le site internet et par boitage.

Sur proposition de M. le maire, M. Guillaume Lobet est désigné comme référent communal pour venir en aide aux personnes âgées qui le souhaitent après le passage à la télé numérique le 1^{er} février.

Prévisions budgétaires 2011/2012 :

Aménagement du cimetière :

Création d'un ossuaire (Fosse commune) d'un jardin du souvenir et implantation d'un cavurne.

M. le maire, demande à M. Francis De Brandt d'engager dès 2011 la procédure de reprise de concessions en état d'abandon. En effet le déroulement de la procédure pour reprise de concessions en état d'abandon prend au moins 3 ans.

Investigation de l'indice de l'effondrement de La Ruette

Prévision de forages afin de vérifier l'absence de vide avant réfection de la voirie.

Mise en place de la TLE : (Taxe Locale d'Equipement)

M. le maire demande au conseil municipal de réexaminer dès 2011 la nécessité d'instaurer la TLE sur les projets de construction, de reconstruction et d'agrandissement des bâtiments, la TLE étant affectée au financement des dépenses d'urbanisation de la commune.

Vœux 2011

Présentation des vœux de la mairie le samedi 8 janvier 2011 à 17h00 à la salle communale

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.